



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2020

Nombre de membres en exercice : **23**
Quorum : 11
Nombre de membres présents : **18**
Date de la convocation : **10/06/2020**

Secrétaire de séance : **Madame Fanny ABRIAT**

Le **Quinze Juin Deux Mille Vingt**, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Bernard MAUZÉ – Maire

M. Michel GOURJAULT, Mme Stéphanie VERRIER, M. Eric COUSIN, Mme Michelle ECLERCY - Adjoints
M. Jean HAMACHE, Mme Viviane BETOULLE, Mme Valérie DOLIMIER, M. Franck HUET, M. Laurent LANCEREAU, Mme Élisabeth LOUIS, M. Bernard BESSON, Mme Nathalie BRIONNET, Mme Fanny ABRIAT, M. Laurent CLÉMENT, M. Guillaume GILLES, M. Aurélien TESTIER, Mme Gwendoline RABALLAND-JOUSSELIN, formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 22 membres.

Excusés avec pouvoirs : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

MANDANTS	MANDATAIRES
Mme Françoise MARTIN	Mme Michelle ECLERCY
Mme Mélanie VIOLON-CLÉMENT	M. Laurent CLÉMENT
M. Guillaume AUTEXIER	M. Aurélien TESTIER

Excusée non représentée : Mme Virginie SILLARD

Assistaient également à la séance : M. MÉRAL – Directeur Général des Services,
Mme DORAT - Adjoint Administratif Principal.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 2 Juin 2020 est adopté à l'unanimité.

FINANCES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 ET VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire rappelle les résultats des comptes de l'année budgétaire 2019 validé par le Conseil Municipal du 12 Mars 2020. Il rappelle les résultats du Compte Administratif 2019 :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 2 586 088,35 €
- Recettes : 3 028 532,83 €
- Soit un excédent de fonctionnement de 442 444,48 €
- Excédent de fonctionnement de 2018 : 356 676,56 €
- Résultat de clôture de fonctionnement : 799 121,04 €

Section de d'investissement :

- Dépenses : 947 556,17 €
- Recettes : 1 001 805,07 €
- Soit un excédent d'investissement de 54 248,90 €
- Excédent d'investissement de 2018 : 234 939,00 €
- Résultat de clôture d'investissement : 289 187,90 €

Il rappelle que ces résultats sont les mêmes pour le Compte de Gestion.

Il précise que les affectations des résultats sont les suivantes :

- Recettes de fonctionnement : 799 121,04 €
- Recettes d'investissement : 289 187,90 €
- Soit une recette globale des budgets précédents vers le budget 2020 de 1 088 308,94 €.

Puis il souligne que la fiscalité locale à LIGUGÉ est très modérée. Il précise que les taux n'ont pas augmenté depuis 2014. Il déplore cependant que les aides de l'État ont été divisées par trois depuis 2014. En 2020 elles seront de 114 399 €. Cependant, il se félicite de la bonne gestion des finances communales depuis quelques années car la dette est divisée par deux entre 2009 et 2020. La dette est de 1 656 704 € en 2020. La dette par habitant est de 473 Euros en 2020.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Monsieur le Maire présente les différents taux d'imposition et précise que la Commune ne maîtrise plus la taxe d'habitation. L'État versera une compensation de 571 578 €. Il propose de ne pas augmenter la fiscalité pour cette année.

Délibération :

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le budget principal **2020**, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal attendu de 1 087 131,00 €,

Monsieur le Maire rappelle le projet de budget **2020**. Il rappelle également les taux 2019, les bases 2019 et donc le produit obtenu en 2019 :

	Taux 2019	Base 2019	Produit 2019
Taxe d'Habitation	10,75	5 254 474	564 856 €
Taxe Foncier Bâti	12,87	3 795 778	488 517 €
Taxe Foncier Non Bâti	34,65	59 095	20 476 €
			1 073 849 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas modifier les taux de l'année 2019 de façon qu'en termes de taux, la fiscalité 2020 soit équivalente à la fiscalité 2019. La taxe d'habitation n'est désormais plus modifiable. La situation sera donc désormais la suivante :

	Taux 2020	Base 2020	Produit 2020
Taxe d'Habitation	/	/	571 578 €
Taxe Foncier Bâti	12,87	3 795 778	495 109 €
Taxe Foncier Non Bâti	34,65	59 095	20 444 €
			1 087 131 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire liste les différentes dépenses et recettes de fonctionnement. Pour l'année 2020 il est prévu un budget de 3 185 762 € en dépenses et en recettes.

Puis il passe à l'investissement. Il liste les différents programmes prévus cette année :

- ✓ Aménagement du cimetière avec l'aménagement paysager suite à la reprise des concessions abandonnées qui a permis de reprendre 80 emplacements,
- ✓ Acquisitions foncières avec l'achat de garages en bas de la Rue Clément Péruchon, l'achat de terrain pour la réalisation de pistes cyclables vers le Granit et les Alleuds et l'achat d'un terrain en face l'école élémentaire,
- ✓ Ecole maternelle avec l'installation d'une alarme anti intrusion ainsi que des travaux de peinture dans les toilettes et la réfection de la ventilation,

- ✓ Domaine de Givray avec la réalisation d'un diagnostic énergétique pour envisager d'isoler ce bâtiment et la rénovation de l'éclairage,
- ✓ Médiathèque avec des travaux de peinture suite aux dégâts des eaux,
- ✓ Église avec l'automatisation d'une cloche, la rénovation du chauffage et la réfection du plafond de la sacristie,
- ✓ Pistes cyclables avec les études et la réalisation de deux pistes vers le Granit et les Alleuds,
- ✓ Ecole élémentaire avec des travaux de peinture dans les classes et l'aménagement d'une salle des professeurs dans l'ancien appartement laissé libre,
- ✓ Presbytère avec le changement de la chaudière gaz,
- ✓ Place de la Mairie avec la fin de travaux d'aménagement,
- ✓ Sécurité vidéoprotection avec l'installation d'une surveillance sur la Place de la Mairie ainsi qu'à l'intérieur des bâtiments de la Mairie,
- ✓ Aménagement de la Poste avec la réalisation d'appartements,
- ✓ Installation de totems aux abords de la Médiathèque, à l'entrée de Givray, à Pichereau, à la Filature et à Virolet pour matérialiser les équipements communaux,
- ✓ Ateliers Municipaux avec la fin de l'aménagement des ateliers et l'achat de deux camions,
- ✓ Mairie avec le changement de la baie vitrée de l'accueil, le changement de la couverture de l'ancien bâtiment et le changement des fenêtres de la Salle Jean Monnet,
- ✓ Agence Postale avec l'équipement de l'accueil de la Mairie,
- ✓ Achat d'une licence 4 pour le futur repreneur de l'ancien bar resté vacant.
Soit un programme budgétaire de 1 095 000 €.

Il propose un budget de fonctionnement de 3 185 762 € et un budget d'investissement de 1 901 000 € soit un budget global de 5 086 762 €

Délibération :

Monsieur le Maire présente les grandes orientations du budget primitif **2020**.

La présentation s'effectue au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement.

- L'équilibre dépenses/recettes en fonctionnement est de **3 185 762,00 €**
- L'équilibre dépenses/recettes en investissement est de **1 901 000,00 €**
Soit un budget total de **5 086 762,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, ce budget primitif **2020**.

DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

CONVENTION AVEC ENGIE POUR LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES AUX ÉRONDIÈRES

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de prévoir des travaux pour acheminer l'électricité vers le lotissement en cours d'aménagement.

Délibération :

Monsieur le Maire indique que les travaux d'aménagement de la zone économique des Érondières nécessite de desservir le lotissement en électricité. Ces travaux obligent ENEDIS à revoir l'acheminement de l'électricité sur ce site.

Il est proposé de déposer le support situé sur le bas-côté de la route de Croutelle et de remplacer le support situé sur la parcelle de la déchetterie. Le réseau d'électricité (enterré) sera envoyé vers le lotissement à partir de ce poteau. La convention présentée est une convention de servitudes pour les réseaux électriques dans le lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ D'accepter le principe de cette convention de servitudes pour les travaux de desserte électrique sur la ZA des Érondières,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec ENEDIS ainsi que tous documents relatifs à celle-ci.

CONVENTION AVEC SOREGIES POUR LA FOURNITURE D'ENERGIE DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de fourniture d'électricité.

Délibération :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de fourniture d'électricité sur deux sites communaux arrive à échéance. Il est nécessaire de renouveler ce contrat de 36 mois pour la fourniture et l'acheminement d'électricité.

Il s'agit de deux sites situés à Virolet et à la Brassaise.

Vu les articles L.2122-1 et R.2122-8 du code de la commande publique,

Vu le Code de l'Énergie

Vu la proposition de contrat de fourniture d'électricité à prix de marché « SOREGIES IDEA » de la SAEML SOREGIES et l'opportunité financière qu'elle représente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ D'approuver le nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA applicable dès réception par SOREGIES de la notification du contrat signé,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA, ainsi que tous documents relatifs à celui-ci.

CONVENTION AVEC GRAND POITIERS POUR LE DÉVERSEMENT DES EAUX USÉES DES CANTINES DANS LE RÉSEAU

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de surveiller les rejets d'eaux usées des cantines scolaires. Les bacs à graisse devront être nettoyés trois fois par an.

Délibération :

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que les dispositions réglementaires portant sur la salubrité publique et la lutte contre la pollution des eaux, nécessitent que les rejets d'eaux usées des cantines soient surveillés pour éviter la dégradation des réseaux, des installations, et de l'environnement.

Il s'agit des cantines de l'école Clément Péruchon, et celle du Domaine de Givray.

À ce titre le gestionnaire du réseau (Grand Poitiers) passe convention avec les collectivités pour qu'elle prenne des dispositions en amont du réseau en installant des bacs à graisse. Ces derniers doivent être curés et vérifiés trois fois par an. Cette convention est prévue pour 5 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ D'approuver le principe du nouveau contrat de déversement des eaux usées assimilables à un usage domestique des cantines de Péruchon et de Givray,
- ✓ -D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec Grand Poitiers Communauté urbaine, ainsi que tous documents relatifs à celui-ci.

CONVENTION AVEC SRD POUR L'INSTALLATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION

Monsieur le Maire informe que SRD a besoin d'implanter un nouveau poste de transformation à la Galonnière sur un terrain communal de 10 m².

Délibération :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que SRD a besoin d'implanter un poste de transformation au lieu-dit « La Galonnière ».

Pour cela, il a besoin d'un bout de terrain d'une surface d'environ 10 m². Cette mise à disposition sera gratuite.

Elle nécessite la signature d'une convention de mise à disposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ D'approuver le principe de cette convention avec SRD, pour l'installation d'un poste de transformation à la Galonnière,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention avec SRD ainsi que tous documents relatifs à celui-ci.

DÉSIGNATION D'ÉLUS DANS DIFFÉRENTS ORGANISMES

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de désigner des élus pour représenter la collectivité dans différents organismes :

COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Délibération :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de désigner un délégué pour représenter la Commune de LIGUGE au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du CNAS,
Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué des élus de la Commune de LIGUGÉ auprès du CNAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne **Madame Michelle ECLERCY** comme délégué des élus au CNAS.

COMMUNES FORESTIÈRES

Délibération :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Commune de LIGUGE au sein de la Fédération nationale des communes forestières.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Fédération nationale des communes forestières,
Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant auprès de la Fédération nationale des communes forestières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne :

- ✓ **Madame Valérie DOLIMIER - déléguée titulaire**
- ✓ **Monsieur Laurent LANCEREAU – délégué suppléant.**

CORRESPONDANT DÉFENSE

Délibération :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la circulaire du 26 Octobre 2001 a organisé la mise en place d'un réseau de « correspondants défense » dans chaque commune afin de développer le lien « Armée nation ».

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la circulaire du 26 Octobre 2001,
Considérant qu'il convient de désigner un correspondant défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne **Monsieur Michel GOURJAULT**, Correspondant Défense pour la Commune de LIGUGÉ.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que les subventions pour les associations seront votées lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de remerciements reçue de Monsieur et Madame BEAULIEU pour la distribution des masques offerts par la Commune et le Conseil Départemental de la Vienne.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance et informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 15 Juin 2020 à 20 heures.